



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECEPTION PAR LE PRÉFET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

L'an deux mil vingt cinq, le quinze décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents excusés : M. Jean Nicolas ANTONIOTTI.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, Mme Sarah SENTENAC, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angélina TRAORE DIT LEROUX, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Procurations : M. Jean Nicolas ANTONIOTTI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : PAGANELLI Stéphanie.

**OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE CONVENTION PLURIANNUELLE FORMULEE M. BIANCUCCI DOMINIQUE EN VUE D'UNE EXPLOITATION CASTANEICOLE**

Délibération n° : MA-DEL-2025-067

Monsieur le 1er adjoint donne connaissance au conseil municipal d'une demande formulée par Monsieur BIANCUCCI Dominique qui a créé une entreprise agricole en castanéiculture et qui sollicite la commune afin obtenir une convention pluriannuelle d'exploitation sur une parcelle communale sur laquelle se situent des châtaigniers de famille :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie en hectares	Nature
B	694	VADDI DI CASTAGNU	24,89	CHAT
B				
<b>TOTAL</b>			<b>24,89</b>	

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2A-2025-02-11-00003 en date du 11 février 2025 fixant les modalités de mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'exploitation ;

Considérant que les terres affermées se situent en « châtaigneraies -production de bouche- » ;

Considérant que la valeur locative par an à l'hectare exprimée en euros pour « châtaigneraies -production de bouche- » s'élève 116,36 € minimum ou à 174,53 € maximum ;

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie demandée en hectares	Nature
B	694	VADDI DI CASTAGNU	3,5	CHAT
		TOTAL	3,5	

- De fixer la valeur locative par an à l'hectare à la somme 116,36 €
- D'accepter la convention pluriannuelle d'exploitation pour la parcelle mentionnée ci-dessus moyennant un loyer annuel de 407,26 € (3,5 ha X 116,36 €) pour une durée de 5 ans à compter du 15/12/2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 18/12/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le 1er Ajoint, M. Jean-Toussaint MICALETTI

